



URPS / Syndicats / Ordre :  
Quelles différences ?

	URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé)	Ordre (Ordre National des Kinésithérapeutes)	Syndicat (Syndicat National des Kinésithérapeutes)
<b>Création</b>	Décret de reconnaissance en 1983	Décret de reconnaissance en 1983	Décret de reconnaissance en 1983
<b>Statut</b>	Association loi 1901	Association loi 1901	Association loi 1901
<b>Président</b>	Élu par les membres	Élu par les membres	Élu par les membres
<b>Membres</b>	Professionnels de santé inscrits au répertoire de l'Ordre	Professionnels de santé inscrits au répertoire de l'Ordre	Professionnels de santé inscrits au répertoire de l'Ordre
<b>Statut des membres</b>	Adhésions, cotisations	Adhésions, cotisations	Adhésions, cotisations
<b>Président</b>	Élu par les membres	Élu par les membres	Élu par les membres
<b>Statut des membres</b>	Adhésions, cotisations	Adhésions, cotisations	Adhésions, cotisations

FICHE PRATIQUE

Bonjour à tous,

En tant que kinésithérapeutes, vous êtes représentés et défendus par différents organismes.

**Mais entre l'Ordre, les syndicats et les URPS,  
difficile parfois de s'y retrouver.**

**Cette fiche pratique vous permettra d'y voir plus clair !**

**CONSULTER**

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour de plus amples informations.

A la semaine prochaine !